



PREFET DES CÔTES D'ARMOR

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service Eau, Environnement,
Forêt et Risques

ARRETE

modifiant la désignation des membres
de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion
des eaux (SAGE) de la baie de Saint-Brieuc

Le Préfet des Côtes d'Armor

Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 212.3 et L 212.4 et R 212.29 à R 212.34 ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2006 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la baie de Saint-Brieuc ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2008 modifié les 22 avril, 21 septembre 2009, 18 mai 2010 et 8 juin 2010 portant la désignation des membres de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la baie de Saint-Brieuc;

VU la délibération du conseil d'agglomération de Saint-Brieuc agglomération baie d'armor du 28 avril 2011 modifiant la désignation de ses représentants à la commission locale de l'eau du SAGE de la baie de Saint Brieuc ;

VU la décision du bureau de la chambre des métiers en date du 15 novembre 2010 communiquée le 21 février 2011 ;

VU la délibération de la commission permanente du conseil général des Côtes d'Armor du 14 avril 2011 ;

VU le courrier de l'INRA du 14 avril 2011 ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor, Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Brieuc

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la baie de Saint-Brieuc institué par arrêté du 4 mai 2006 est fixée ainsi qu'il suit :

I – COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Représentants du conseil général des Côtes d'Armor :

- M. Loïc RAOULT, Conseiller général du canton d'Etables-sur-Mer (Inchangé) ;
- Mme Christine ORAIN, Conseillère générale du canton de Ploufragan (Inchangé) ;
- M. Alain CADEC, Conseiller général du canton de Saint-Brieuc Nord (Inchangé)

Représentant du conseil régional de Bretagne :

- M. Michel MORIN (Inchangé)

Représentants des structures de gestion de l'eau :

1/ Saint-Brieuc agglomération baie d'armor (bassin versant du Gouët) :

- Mme Marie-Claire DIOURON (désignation confirmée par l'agglomération, à la suite du transfert de la compétence précédemment exercée par la ville de Saint-Brieuc)

2/ Saint-Brieuc agglomération baie d'armor (bassin versant de l'anse d'Yffiniac) :

- M. Alain LAFROGNE (désignation confirmée par l'agglomération, à la suite du transfert de la compétence précédemment exercée par le SIVOM de la baie)

3/ Syndicat mixte environnemental du Goëlo et de l'Argoat (bassin versant de l'Ic) :

- M. Frédéric BERROD (Inchangé)

4/ Communauté de communes de la Côte de Penthièvre (bassins versants Islet – Flora) :

- M. Christian LUCAS (Inchangé)

5/ Lamballe-communauté (bassin versant du Gouessant)

- M. Jean-Luc BARBO (Inchangé)

5/ Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes-d'Armor:

- M. Jean LE HENAFF (désignation confirmée, à la suite du transfert de compétence eau potable du SIVOM de la baie à Saint-Brieuc agglomération baie d'armor)

Représentants des Maires et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

1/ Saint-Brieuc agglomération baie d'armor :

- M. Jean BASSET (Inchangé)
- M. André QUELEN (Inchangé)
- Mme Yvette DORE
- Mme Véronique LAUTREDOU (Inchangé)
- Mme Sylvie GUIGNARD (Inchangé)
- M. Bernard LE RUN (Inchangé)
- M. Gérard LE GALL (Inchangé)

2/ Lamballe communauté :

- M. Pierrick THEFANY (Inchangé)
- M. Daniel BARON (Inchangé)
- M. Michel HERVE (Inchangé)

3/ Communauté de communes du Sud Goëlo :

- M. Louis GAUFFENY (Inchangé)

4/ Communauté de communes de la côte de Penthièvre :

- M. Jean-Paul MANIS (Inchangé)

5/ Communauté de communes du pays de Quintin :

- M. Jean-Yves LOYER (Inchangé)
- M. Yves BRIENS (Inchangé)

6/ Communauté de communes du pays de Moncontour :

- M. Constant RAMEL (Inchangé)

7/ Communauté de communes Centre armor puissance 4 :

- M. Guy JOLLY (Inchangé)

8/ Communauté de communes du pays de Matignon :

- M. Fred ROUXEL (Inchangé)

9/ Le Leff communauté:

- M. Denis FOLLET (Inchangé)

10/ Communauté de communes Arguenon-Hunaudaye

- M. Michel GESRET (Inchangé)

II – COLLEGE DES USAGERS, RIVERAINS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS CONCERNEES

Représentants de la chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor :

- Mme Danielle EVEN (Inchangé)
- M. Yves Marie BEAUDET (Inchangé)
- M. Jean-Jacques RENE (Inchangé)

Représentant de la chambre de commerce et d'industrie des Côtes-d'Armor :

- M. Michel BRANDELET

Représentant de la chambre de métiers et de l'artisanat des Côtes-d'Armor :

- M. James CHOUZENOUX (ajouté)

Représentant du syndicat départemental de la propriété privée rurale :

- M. Yves DE CATUELAN (Inchangé)

Représentant de la section régionale de la conchyliculture de la Bretagne nord :

- M. Didier DESBOIS (Inchangé)

Représentant de la fédération des Côtes-d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

- M. Alain DUMONT (Inchangé)

Représentants des associations de protection de la nature agréées :

1/ Fédération Côtes d'Armor nature environnement – Fapen

- M. André OLLIVRO (Inchangé)

2/ L'association Vivarmor nature – GEPN :

- M. Albert CORBEL (Inchangé)

3/ L'association eau et rivières de Bretagne :

- M. Célestin LE ROUX (Inchangé)

Représentante de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc :

- Mme Rachèle LE BORGNE (Inchangé)

Représentant de la fédération des coopératives agricoles des Côtes-d'Armor :

- M. Alain MARTIN (Inchangé)

Représentant de l'association de sauvegarde des moulins de Bretagne :

- M. Jean-Paul LAMOUR (Inchangé)

Représentante de l'association des consommateurs UFC-Que choisir:

- Mme Danielle RAOUL (Inchangé)

Représentant d'INPACT Bretagne (initiative pour une agriculture citoyenne et territoriale) :

- M. Yann YOBE (Inchangé)

Représentant des producteurs d'hydroélectricité :

- Monsieur le Directeur de l'unité de production centre d'EDF ou son représentant (Inchangé)

Représentant du comité départemental de canoë-kayak des Côtes d'Armor

- M. Julien RAULT (Inchangé)

III – COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Le Préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DREAL Centre) (Inchangé)

Le Préfet des Côtes-d'Armor ou son représentant (le Secrétaire général, Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Brieuc) (Inchangé)

La Directrice régionale de l'environnement , de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bretagne ou son représentant (Inchangé)

Le Chef de la mission inter services de l'eau des Côtes d'Armor ou son représentant (Inchangé)

Le Directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes-d'Armor ou son représentant (Inchangé)

Le Délégué interrégional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ou son représentant (Inchangé)

Le Directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant (Inchangé)

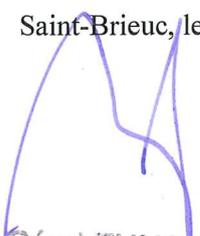
Le Directeur d'IFREMER ou son représentant (Inchangé)

Le Directeur du centre de valorisation des algues (CEVA) ou son représentant (Inchangé)

~~Le directeur de l'INRA ou son représentant (Supprimé à la demande de l'INRA))~~

ARTICLE 2 : Le Secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor et le Président de la commission locale de l'eau du SAGE de la baie de Saint-Brieuc sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, sur le site internet du pays de Saint-Brieuc (www.pays-de-saintbrieuc.org) et sur le site internet national www.gesteau.eaufrance.fr .

Saint-Brieuc, le 20 MAI 2011


Rémi THUAU

